

Le Haut-Karabakh



Qu'est-ce que le Haut-Karabakh ?

Enclave arménienne au sein de l'Azerbaïdjan, les Bolcheviks l'avaient offert à cette République, dans une politique du "diviser pour mieux régner".

Après soixante-dix années de gel soviétique, le Haut-Karabakh demande son rattachement à l'Arménie ; le Soviet Suprême d'URSS le refuse. L'éclatement du bloc soviétique devient l'occasion pour lui de proclamer son indépendance et de construire son propre Etat. Mais peut-on vraiment parler d'Etat ? Ya-t-il aujourd'hui deux Etats arméniens ?

A l'aube du XXI^{ème} siècle, la revendication du statut étatique par les "Républiques autoproclamées" – est un thème peu étudié, et pourtant d'un intérêt stratégique considérable. Etats virtuels, ils ne sont pas reconnus mais pourtant se développent en marge du club des Etats inscrits à l'ONU.

Bombes à retardement ? Ces non-acteurs de l'ordre international créent de nouvelles formes de réseaux et contribuent à remodeler la géopolitique du XXI^{ème} siècle d'une manière très inattendue.

Au carrefour du droit international, du droit public et des sciences politiques, le problème du Haut-Karabakh est également, avec la reconnaissance du génocide arménien et la construction de l'Etat en Arménie, l'un des piliers de la Cause arménienne.

Contexte – A l'explosion du bloc soviétique, nombre d'entités régionales ont également revendiqué, en marge des quinze Républiques soviétiques, leur indépendance. Ainsi, en 1991, le Haut-Karabakh s'est proclamé République indépendante. Cette proclamation a provoqué une double contestation : celle de l'Etat dans lequel il était enclavé jusque là, l'Azerbaïdjan ; celle de la scène internationale, qui a dès lors été appelée à jouer un rôle de *régulation* et de *médiation*. Cette double contestation plonge aujourd'hui le Haut-Karabakh dans une période transitoire, dans laquelle il apparaît comme étant un "territoire sans statut", tel qu'il l'avait été avant son inclusion dans le bloc soviétique.

La capacité d'une entité politique, quelle qu'elle soit, à revendiquer le statut d'Etat est rendue possible par la *souplesse* des critères posés par le droit international : il faut, mais il suffit, d'un territoire, d'une population et d'un Gouvernement.

Les territoires - Aujourd'hui, la République "autoproclamée" - comme disent les journalistes - du Haut-Karabakh représente officiellement une superficie de 4400 km². Quatre catégories de territoires doivent être distinguées : le territoire officiel, tel qu'il est décrit sur les cartes et qui comprend six régions (Askéran, où se situe la capitale Stepanakert, Mardouni, Mardakert, Hadrou, Chouchi, Chahoumian) ; le territoire demeuré sous le contrôle de l'Azerbaïdjan : la région de Chahoumian ; les territoires azéris sous le contrôle de l'armée du Haut-Karabakh (Koubatli, Zanguélan, Djebraïl, Fizouli, Aghdam) ; les "territoires-tampons" entre l'Arménie et le Haut-Karabakh (Latchine et Kelbadjar), officiellement azéris mais quasi-intégrés au territoire officiel, auxquels s'ajoutent ainsi deux nouvelles régions.



Histoire - L'histoire du Karabakh est très ancienne mais relativement méconnue. *“Qui, avant février 1988, a jamais entendu parler, à l’extérieur de l’URSS, hors des cercles arméniens et azéris, du Haut-Karabakh ?”*. Ce constat d'Hélène Carrère d'Encausse¹ révèle un malaise beaucoup plus profond que l'absence d'intérêt géopolitique ou le manque d'information. Les premières données historiques relatives à cette région remontent au VI^{ème} siècle avant J.C. et se confondent avec l'histoire de l'Arménie. Jusqu'au V^{ème} siècle (après J.C.), l'étendue géographique qui correspond à l'actuel Haut-Karabakh désigne une province du royaume de la Grande Arménie. En 428 - date-clé de l'histoire de l'Arménie -, l'ensemble de la région passe sous domination perse. La Transcaucasie est alors divisée en trois nouvelles entités administratives ; les régions qui correspondent au Karabakh sont politiquement coupées de l'Arménie. Ainsi, dès le V^{ème} siècle, subissant les conséquences du morcellement de l'Arménie dont les parcelles tenteront tant bien que mal de reconstituer des îlots d'indépendance, le Karabakh évolue au gré des dominations, tout en gardant une relative autonomie. Dans cet espace de morcellement territorial, une douzaine de dominations se succèdent, au gré des conquêtes militaires : mihranide (perse) au VII^{ème} siècle, arabe au IX^{ème}, sedjoukide (turc) puis géorgienne au XI^{ème}, mongole au XIII^{ème}, turkmène au XV^{ème}, séfévide (perse) au XVI^{ème}, ottomane puis perse au XVIII^{ème}, russe et tatar par la suite. Le Karabakh subit une série de mutations statutaires, tout en s'efforçant de préserver son identité, parfois au gré de négociations, d'autres fois au prix de massacres et de destructions.

Droit à l'autodétermination - Si l'Etat est au centre du problème du Haut-Karabakh, il est également le terrain d'expression de formulations sous-jacentes comme le droit des peuples à s'autodéterminer librement. Le Haut-Karabakh n'est pas un exemple isolé de revendication à l'autodétermination : il n'est qu'un des éléments d'une nouvelle vague, qui pousse à

¹ Carrère d'Encausse (H.), *La gloire des nations*, Fayard, Paris, 1991, p. 85.

s'interroger sur une *nouvelle approche* de ce droit et contraint l'ordre international à appréhender ce principe en dehors des situations de décolonisation. En effet, l'ensemble de l'espace post-soviétique est concerné : en Géorgie, l'Abkhazie et l'Ossétie du sud ont proclamé leur indépendance, ce qui a provoqué un affrontement avec les autorités géorgiennes, alors que l'Adjarie menaçait - au moins jusqu'en 2004 - de faire également sécession. Au sein de la toute petite Moldavie, les russophones de Transnistrie ont combattu le pouvoir central avant de signer un mémorandum en mai 1997 leur octroyant une large autonomie ; mais la situation est loin d'être résolue. En Ukraine, pro-russes et pro-occidentaux se dévoilent désormais ouvertement, tandis que la Crimée, après une éphémère revendication d'indépendance, a cédé aux pressions internationales. La Transcarpatie a, dès 1991, joué la carte de l'autonomie, et quant à la Russie, plusieurs mouvements sécessionnistes, comme en Tchétchénie ou au Tatarstan se déchaînent. D'autres Républiques autonomes, comme la Carélie ou la Kalmoukie ont défié les autorités au nom du peuple, tout comme les grandes régions de Sibérie, dont on entend peu parler.

Enjeux - Le problème du Haut-Karabakh n'est qu'une goutte d'eau de la vague des revendications fondées sur le droit à l'autodétermination. La globalisation du droit des peuples débouche sur une situation complexe : bien que ponctuelles et indépendantes les unes des autres, ces revendications ne peuvent plus être considérées comme des actes isolés, susceptibles d'être longtemps canalisées par l'ordre international, sous couvert de l'argument d'un "*monde fini*", selon une partie de la doctrine. Ces mouvements sont perçus comme perturbateurs de l'ordre international : la réalité est refoulée, au nom d'un principe de stabilité qui, paradoxalement, n'existe qu'en apparence à l'échelle mondiale ; ce principe de stabilité n'a peut-être pour vocation que de protéger l'Occident. Conflit irrésolu, le thème du Haut-Karabakh est un *problème* aux facettes multiples : création d'un Etat au sein d'un autre Etat, confrontation du droit des peuples au principe d'intégrité territoriale, reconnaissance d'une République dite "*autoproclamée*", enjeux économiques et stratégie des grandes puissances, réseaux claniques, mimétisme institutionnel et réception du modèle politique occidental dans un contexte post-soviétique ; autant de facettes qui font du Haut-Karabakh un problème complexe auquel aucune solution n'a été trouvée depuis quatorze ans. Le Haut-Karabakh est fondamentalement un *problème*, c'est-à-dire, une question à résoudre. Equation aux inconnues multiples, le problème du Haut-Karabakh se développe dans un espace opaque : "zone de non-droit", "territoire sans statut", dédale juridique ou échiquier politique ; des acteurs internes et externes, identifiés ou voilés, sont contraints de prendre en compte l'entité karabakhienne qui, pour les uns, est une pièce maîtresse, pour les autres, un simple pion. Consacré par les uns, instrumentalisé par les autres, le Haut-Karabakh est envisagé comme un problème, rarement comme une *solution*.

Médiation internationale - Pour être rendu lisible et pré-visible, le problème du Haut-Karabakh est canalisé par la diplomatie internationale : l'ONU, dans un premier temps, puis l'OSCE, dans un second temps, se sont succédées pour encadrer le différend arméno-azéri. Les efforts tendant à résoudre le problème semblent pourtant limités. Sur la scène officielle, le rythme des propositions diplomatiques est peu soutenu : les réunions demeurent ponctuelles ; en pratiquement vingt ans, seules trois propositions concrètes ont été formulées. Cela s'explique par deux facteurs : d'une part, le cessez-le-feu en 1994 donne l'image d'une stabilisation apparente de la situation, ce qui limite le recours aux interventions extérieures ; d'autre part, le conflit du Haut-Karabakh a été occulté par d'autres situations plus préoccupantes, comme le Kosovo ou la Tchétchénie. Néanmoins, quelques propositions semblent avoir été faites dans les coulisses : proposition d'échanges du Haut-Karabakh contre le sud de l'Arménie, offre américaine de trois milliards de dollars à l'Arménie pour un

compromis, le problème du Haut-Karabakh reste opaque jusque dans les négociations. Peu d'informations sont dévoilées ; celles qui le sont demeurent peu convaincantes, comme la proposition d'instaurer un "*Etat commun*", qui laisse le juriste perplexe. Sous l'angle du droit international, le problème du Haut-Karabakh dérange : concilier l'inconciliable, à savoir le principe d'intégrité territoriale et le droit des peuples, appliquer le droit à l'autodétermination dans un contexte post-colonial, reconnaître une République "autoproclamée", tels sont les grands aspects du problème au regard du droit international à l'aube du XXI^{ème} siècle. Sous l'angle de la théorie de l'Etat, le problème du Haut-Karabakh est tout aussi dérangeant : la République du Haut-Karabakh dispose des attributs de l'Etat moderne - même naissant, même si elle ne constitue qu'un micro-Etat -, mais aucun Etat ne la reconnaît à ce jour.

Solution en attente - La cause première de l'étatisation du Haut-Karabakh réside dans le refus de rattachement à l'Arménie par le Soviet suprême d'URSS. Depuis, la volonté de rattachement est restée à l'état latent dans la conscience collective et plus ou moins dévoilée dans les projets politiques. Le rattachement est donc en attente d'une détermination satisfaisante du statut, par application des principes du droit international. L'Arménie ne peut en effet revendiquer un rattachement sans risquer de transformer le litige en conflit international. Le Haut-Karabakh s'est érigé en Etat dans l'unique objectif d'autonomisation vis-à-vis de l'Azerbaïdjan, motivé par la volonté de se rattacher à l'Arménie à plus ou moins longue échéance.